Romont et Rolle : rendez-vous des communes suisses

Autor(en): **J.V.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **43 (1970)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-126880

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Romont et Rolle: rendez-vous des communes suisses

L'autonomie communale ne semble pas inquiéter plus de 17 communes du canton de Fribourg!

Les Vaudois boudent l'assemblée de l'Association suisse des communes

L'Association des communes suisses compte dix-sept ans d'existence, elle groupe environ le tiers des 3000 communes de notre pays. Son but est de sauvegarder et de renforcer l'autonomie des communes et d'encourager l'étude des problèmes communs dans l'idée que seules des communes indépendantes et viables peuvent constituer la base de notre Etat fédératif. Elle tend donc à renforcer la position des communes, notamment les petites communes et celles qui sont économiquement faibles.

Récemment, elle organisait, à l'intention des 280 communes du canton de Fribourg, une séance d'information, première du genre qui va se répéter douze fois dans les diverses régions de Suisse, cela afin de promouvoir les contacts entre les communes. Dix-sept communes fribourgeoises seulement répondirent à cette invitation. C'est peu, si l'on considère les problèmes ardus que doivent affronter les communes fribourgeoises, les soucis auxquels leurs dirigeants doivent faire face.

Dans son exposé introductif, M. Michael Stettler, avocat à Berne, et secrétaire général de l'association, répondant à la question de savoir qui peut valablement conseiller les communes, rappela que l'Association des communes suisses est une organisation, née des communes et mise au service des communes, dans le seul esprit du véritable principe suisse de la mutualité. C'est là que les communes peuvent puiser aide et conseils sur la façon de résoudre leurs problèmes.

En collaboration avec l'Union des villes suisses, l'Association des communes suisses a chargé notamment un groupe de travail, composé de représentants de la science et de praticiens, de procéder à une étude sur ce qui constitue les caractéristiques et le sens de l'autonomie communale dans sa motion suisse et dans quelle mesure il y a lieu de l'adapter aux situations prévisibles.

Problèmes d'organisation et caisse de retraite

Les participants entendirent ensuite quatre exposés plus techniques, l'un sur l'organisation comptable de l'administration communale et les contrôles périodiques des comptes, un autre sur la planification financière et les lacunes des budgets établis chaque année. A ce propos, le service de revision et d'organisation de l'association a acquis une expérience en matière d'élaboration de plans financiers à moyenne échéance pour les communes suisses. Des programmes financiers peuvent être établis pour les communes, programmes qui sont des instruments pratiques de travail.

Le secrétaire général de l'association, Me Stettler, qui est également administrateur de la caisse de retraite de l'association, parla de cette institution. Fondée en 1966, celle-ci fut créée pour combler une lacune existant depuis longtemps, en offrant, aux communes moyennes et petites, la possibilité d'assurer leur personnel contre les conséquences de l'âge et de l'invalidité. La caisse est également ouverte aux employés des collectivités de droit public et autres institutions chargées de tâches publiques.

Avant d'ouvrir une discussion, le président du jour, M. John Perret, ancien maire des Ponts-de-Martel et vice-président de l'association — en l'absence du président, le conseiller national bernois E. Freiburghaus — donna encore la parole à un quatrième conférencier qui parla des problèmes de planification, soit des principes d'organisation et des techniques de planification. Cette séance d'information et d'étude avait été introduite par des souhaits de bienvenue du syndic de Romont, M. Gérard Clerc, qui parla au nom du Conseil communal de Romont, organisateur de la journée.

Pierre Charrière.
«Tribune-Le Matin»

Peu de monde hier à Rolle pour l'assemblée régionale de l'Association des communes suisses. Seulement une quinzaine de représentants communaux avaient tenu à assister à cette journée d'information.

Pourquoi?

Au cours de la discussion qui a suivi les exposés, M. Saurer, syndic de Penthalaz, devait répondre indirectement à cette question. Si en Suisse alémanique et dans certains cantons romands comme ceux de Neuchâtel et du Valais les communes de l'association sont nombreuses, il n'en va pas de même dans notre canton. Car, contrairement à d'autres, le canton de Vaud possède déjà une organisation sur le plan cantonal: l'Union des communes vaudoises. Cette dernière a déjà un certain poids. Elle est un organe de liaison entre le Conseil d'Etat et l'ensemble des communes. Elle a organisé récemment un cours pour les secrétaires communaux et s'apprête à en mettre un sur pied pour les boursiers. D'autre part, le travail fourni par les associations intercommunales n'est pas à négliger, loin de là!

Mais comme l'a relevé le secrétaire général de l'Association des communes suisses, M. Stettler, il n'y a pas que des problèmes sur le plan cantonal à résoudre. D'autres doivent l'être sur le plan fédéral. D'où l'importance d'une solidarité communale à l'échelon suisse. Plus de mille communes l'ont déjà compris en adhérant à l'Association des communes suisses.

En introduction à cette journée, M. Perret, Neuchâtelois et vice-président de l'association, a parlé de la jeunesse quelque peu troublée de l'organisation. Mais le cap de l'adolescence semble avoir été franchi. Le Conseil fédéral tient maintenant compte de l'avis de l'association, tout comme il le fait pour l'Union des villes suisses. Selon lui, l'organisation sur le plan suisse se portera encore mieux quand la majorité des communes du pays paieront leur cotisation. Car le nerf de toute action efficace...

Après une présentation de la ville de Rolle par son syndic, M. Ch.-E. Henny, le secrétaire général, M. Stettler, a défendu l'autonomie communale. Il a notamment déclaré qu'il ne fallait pas surestimer les qualités des responsables cantonaux au détriment des autorités communales. Et il apprit à l'assemblée qu'en collaboration avec l'Union suisse des villes, un groupe de travail étudie les problèmes posés par l'autonomie communale.

Nécessité absolue d'une planification financière. C'est ce qu'a prôné M. Beat H. König. Jusqu'à ces dernières années, le budget constituait le principal instrument de la politique financière communale. S'il permet un contrôle efficace, il n'envisage pas les dépenses publiques à moyen et à long terme. Et un ordre de priorité pour un projet d'intérêt public dressé par une autorité exécutive est souvent irrationnel. Ainsi, des considérations d'ordre politique entrent parfois en ligne de compte. Le responsable d'un dicastère voudra que son projet passe.

Pour remédier à cet état de choses, l'orateur propose comme remède un plan financier de cinq ans. Plan composé d'un pronostic des futures recettes ordinaires et extraordinaires ainsi que des dépenses pour les tâches ordinaires et extraordinaires de la commune. D'autre part, ce plan financier dit «par roulement» est soumis chaque année à un nouvel examen et il est complété pour une nouvelle année.

Le service de revision et d'organisation de l'association a acquis, ces dernières années, une expérience particulière en matière d'élaboration de plans financiers. Il est prêt donc à renseigner ceux qui s'y intéresseraient.

Ensuite, M. Vez a traité de l'organisation des comptes dans l'administration communale. Il a également prôné une technique rationnelle de comptabilité. Des contrôles périodiques doivent être entrepris par des personnes compétentes. Souvent, les commissions de contrôle ne le sont pas.

Dans le cadre de l'association, des syndicats de revisions qui collaborent avec des spécialistes ont été institués.

M. Stettler reprend la parole pour parler de la caisse de retraite qui assure le personnel des petites et moyennes communes contre les conséquences de l'âge et de l'invalidité. Dans de nombreuses communes, cette caisse, fondée en 1966, comblait une lacune. Ce n'est pas le cas dans le canton de Vaud où le personnel communal bénéficiait déjà de tels avantages.

Etude des projets de construction

L'exposé de M. H. Sieglé, architecte à Genève, a permis à l'assistance de prendre connaissance d'une méthode pour l'étude de projets de construction des pouvoirs publics.

Avec une coordination rationnelle des différents services intéressés, il a démontré qu'une telle étude pouvait être terminée dans un laps de temps plus court. Il a souligné notamment que les responsables devaient éviter de travailler en vase clos, sans rien révéler aux contribuables. Ceux-ci, mal informés, peuvent, par exemple, lancer un référendum. Pour éviter de mauvaises surprises, il est préférable d'instituer une commission consultative représentant la collectivité.

Autonomie communale

Avant la discussion qui a clos cette journée, M. Meylan, de Lausanne, a dit quelques mots sur l'enquête qu'il est en train de mener pour essayer de définir l'autonomie communale. Un échantillon de 350 communes va être passé au peigne fin. Des questionnaires seront envoyés, des autorités communales systématiquement interviewées. Après cette étude, M. Meylan espère trouver une série de recettes pour résoudre les problèmes cruciaux qui se posent à la majorité des communes de notre pays; les locaux scolaires, l'épuration des eaux, etc.

Journée intéressante donc. Dommage qu'ils aient été trop peu à y assister. J. V.

«Tribune-Le Matin»